LA LIBERTÉ DE SIGNER INTÉRESSEMENT / PARTICIPATION 2023

Y ÊTRE OU NE PAS Y ÊTRE?



A l'image d'une star, la CGT semble être actuellement sous les feux des projecteurs... en effet, on peut lire dans diverses communications syndicales qu'elle est dans le collimateur de ses plus proches admirateurs qui la suivent de près et aiment bien la tacler au niveau des genoux!

Trêve de plaisanterie, revenons à la réalité : on va faire simple pour les salariés non avertis des calculs scientifiques et formules mathématiques alambiquées et les éclairer quant au calcul sur l'intéressement !

Thomas ouvrier boulanger dans une petite entreprise au chiffre d'affaires de 500 000 € a été gratifié de 800€ pour bons et loyaux services en 2023 au sein de sa petite structure.

Julien ouvrier dans l'entreprise Daher qui se veut être un acteur majeur de l'aéronautique et réalisant 1 MILLIARD et 600 MILLIONS de chiffre d'affaires a été gratifié pour ses bons et loyaux services de 520€ au titre de l'intéressement et participation en 2023.

Cherchons l'erreur... nul doute que vous l'avez trouvée. Alors, avant de penser et d'écrire que grâce à des syndicats soi-disant responsables les salariés Daher sont défendus, nous vous laissons réfléchir.

Nous continuons et nous vous prouvons que cet accord n'est pas gagnant pour les salariés. Avant toutes choses, la CGT tient à préciser que ces prochaines lignes ne sont que des rappels de faits réels qui ont pour but d'éclaircir et non pas de disculper ou blanchir sa position!

La CGT assume son absence à la signature sur l'accord d'intéressement et participation et reste cohérente sur l'ensemble des sociétés du groupe. La CGT est consciente des conséquences sur les salariés comme elle le fait sur tous les accords. Si l'accord est mauvais, il est mauvais pour toutes les sociétés du groupe sans distinction.

Pour qu'il ait un accord il faut qu'il y ait négociation et ce ne fut pas le cas en 2023. La direction, seule, a imposé sa vision et n'a pas tenu compte des revendications de la CGT.

D'une part, le calcul de l'intéressement et la soi-disant revalorisation sur chaque tranche du résultat financier opérationnel courant n'est que poudre aux yeux.

La fixation des objectifs par tranches sur les accidents du travail, les coûts de la non-qualité et l'absentéisme sont purement inatteignables. Elle ne permet de déclencher que très peu de participation.

Lors de la négociation, la CGT avait demandé une simulation de l'intéressement de 2022 avec les nouveaux critères 2023 défendus par la direction. Elle a obtenu une fin de non-recevoir. Si cet accord était si intéressant nul doute que la direction l'aurait démontré.

Une organisation syndicale se doit de défendre l'intérêt des salariés. Elle se doit aussi de faire des propositions réelles d'avancées sociales au travers d'objectifs d'épargne salariale volontaristes à la hauteur d'une grande entreprise et d'inclure un compte épargne temps voire un plan épargne retraite.

La direction et certaines organisations syndicales ne doivent pas faire porter le chapeau aux organisations syndicales nonsignataires d'une politique du moins disant social. Nous laissons cela aux gagnes petits.

L'objectif de la CGT est clair : il est de vous faire gagner plus que Thomas l'ouvrier boulanger. L'attractivité de l'entreprise passe également par là.

Nous laissons prendre ses responsabilités à la direction quant à l'enveloppe non distribuée aux salariés Daher Nuclear Technologies et Daher Technologies.